

37.—Évaluations municipales imposables, par province, 1943-1946—fin

Province et année	Évaluations imposables					Exemptions totales
	Immeubles	Biens mobiliers	Affaires	Autres ¹	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
C.-B.—						
1943.....	398,263,762 ¹¹	—	—	—	398,263,762	413,604,030 ¹²
1944.....	407,461,787 ¹¹	—	—	—	407,461,787	427,996,794 ¹²
1945.....	420,156,138 ¹¹	—	—	—	420,156,138	414,560,613 ¹²
1946.....	448,357,276 ¹¹	—	—	—	448,357,276	433,520,319 ¹²
Totaux—						
1943.....	5,178,494,537 ⁸	54,144,613 ⁸	340,161,146 ⁸	28,280,899	7,906,825,502	1,968,554,534 ¹³
1944.....	5,193,918,239 ⁸	60,381,322 ⁸	353,924,798 ⁸	8,096,255	7,963,405,203	2,032,913,336 ¹³
1945.....	5,281,308,596	67,956,540	361,957,536	7,634,161	8,155,067,717	2,108,053,199 ¹³
1946.....						

¹ Comprennent les suivantes: N.-É.:—Taxe du logement; Qué.:—Divers fonds de commerce, taxes des locataires et autres non spécifiées; Ont.:—Revenu des corporations provenant d'intérêt sur placements, discontinué en 1944; Sask.:—Concessions spéciales; Alb.:—Concessions et autres spéciales. ² Y compris les valeurs estimatives pour quelques municipalités; de même, les exemptions totales sont incomplètes. ³ Y compris d'autres genres d'évaluations non spécifiés. ⁴ Non données dans les rapports publiés. ⁵ Détails non disponibles. ⁶ Y compris des exonérations temporaires: \$76,494,294 (1943), \$61,283,443 (1944) et \$43,932,563 (1945). ⁷ Les chiffres de 1946 du Québec n'étaient pas disponibles au moment d'aller sous presse. Ne correspond pas à la somme des additions totales; pour certaines municipalités, des renseignements complets ne sont pas disponibles. ⁸ Cités seulement; exemptions non publiées pour autres municipalités. ⁹ Cités, sauf Drumheller; exemptions non publiées pour autres municipalités. ¹⁰ Y compris \$184,383,801 (1943), \$192,542,560 (1944), \$201,269,083 (1945) et \$223,651,933 (1946) d'évaluations d'améliorations d'une valeur totale de \$412,707,744 (1943), \$435,017,282 (1944), \$433,581,311 (1945) et \$468,844,049 (1946) et d'une valeur maximum imposable de \$257,964,422 (1943) \$274,063,507 (1944), \$271,071,473 (1945) et \$292,353,568 (1946). ¹¹ Y compris évaluation de propriétés exonérées: \$185,280,087 (1943), \$185,522,072 (1944), \$182,248,385 (1945) et \$188,328,203 (1946), ainsi qu'exemptions d'améliorations imposables: \$228,323,943 (1943), \$242,474,722 (1944), \$232,312,228 (1945) et \$245,192,116 (1946), mentionnées au renvoi 11. ¹² Voir renvois 4, 6, 9, 10 et 12

Si les chiffres complets des propriétés exonérées ne sont pas connus pour chaque province, les renseignements donnés révèlent qu'ils ont atteint des proportions relativement élevées. La plupart des provinces ont accusé une augmentation constante de leurs évaluations imposables attribuable en grande partie à l'impulsion donnée par la guerre au commerce et à l'industrie en général. La Saskatchewan, toutefois, accuse jusqu'en 1945 une réduction majeure des évaluations totales, résultat d'un plan provincial de réévaluation des municipalités rurales par le ministère des Affaires municipales. C'est la "première fois au Canada qu'un système d'évaluation d'aussi vastes proportions ait jamais été entrepris".*

Sous-section 3.—Taxation municipale

Le tableau 38 indique, par province, les taxes levées par les municipalités en comparaison des perceptions de 1943, 1944, 1945 et 1946 et le total des taxes en souffrance à la fin de ces années. Bien que ces chiffres soient aussi comparables que les rapports déjà publiés le permettent, ils reflètent néanmoins des contradictions dues particulièrement aux différences interprovinciales dans le partage de la responsabilité à l'égard des taxes entre les autorités municipales et scolaires. Dans certains cas, les taxes scolaires ne sont pas comprises dans les perceptions municipales. Dans l'île du Prince-Édouard, 2 seulement des 8 municipalités ont leur propre district scolaire et imposent et perçoivent des taxes scolaires. En Nouvelle-Écosse avant 1943 et au Nouveau-Brunswick avant 1944, les cités, villes et villages seulement imposaient et percevaient des taxes scolaires. C'est pourquoi les chiffres donnés

* Rapport annuel du ministère des Affaires municipales de la province de Saskatchewan pour l'année financière terminée le 30 avril 1941.